

Projet Eolien

Tronc commun :

L'action 55 du PCAET demande 48MW en Energies Renouvelables (éolien et photovoltaïque)

Processus en 5 étapes :

- Diagnostic (3 à 6 mois)
- Faisabilité (12 à 18 mois)
- Instruction (12 à 24 mois)
- Construction (6 à 12 mois)
- Exploitation (20 ans)

Enjeux :

- Environnementaux avec la présence de bosquets et arbres → Chauves-souris ?
- Aéronautique : présence de l'aéroport et donc prise en compte de couloirs aériens
- Acoustiques et visuels. L'acoustique a évolué ces dernières années (en comparaison avec les éoliennes d'Audrieu par exemple.

2 axes d'implantation :

- Entre Cristo et Thue et Mue (Remis en question par l'inertie de Thue et Mue pour le moment)
- Entre Fontenay et Cristo sur une zone plus restreinte et donc un nombre d'éoliennes réduits

Projets viables à partir de 2 ou 3 éoliennes.

Fonctionnement participatif relativement sécurisé : L'investissement dans la partie développement est reversé 2 ans plus tard avec intérêts entre 3 et 7%. Seule risque de perte : Faillite de l'entreprise

Démantèlement en cas de dépôt de bilan : Réserve financière approvisionnée dès le début du projet pour financer toute déconstruction et remise en état.

Retombées foncières : environ 6400€ par éolienne (pour 4MW)

STATKRAFT : Société norvégienne implantée en France depuis 10 ans

Projet de 6 à 8 éoliennes, 4 sur le secteur restreint Cristo/Fontenay. Hauteur de 160m à 200m pour une puissance de 8/9 MW par unité.

Proposition d'une charte évolutive reprenant les engagements et contraintes à respecter suite aux réunions avec habitants et exploitants.

Possibilité d'investissement, plus risqué, sur la partie construction.

Bail de 40 ans sur les propriétés

NEOEN : Société française

Projet de 6 à 12 éoliennes. En cas de maintien de Thue et Mue en dehors du projet, ils peuvent implanter selon l'axe évoqué plus haut mais en le rapprochant à 500m de Fontenay.

Retombés économiques directes : Pour 6 éoliennes → 64 k€ ; pour 10 → 105 k€

A la mise en place, 1% du montant total du projet peut être alloué à la commune pour le financement de projets de voirie, culturels, patrimoniaux, ...

Exemple : 6 éoliennes → environ 50 M€ de budget → 500 k€ pour la commune

Proposition de fourniture d'électricité verte pour les habitants (1%)

Bail de 80 ans

JP Energie Environnement : Siège social à Caen

Pas d'actionariat, société familiale

Projets de 8 à 12 éoliennes

A priori, pas d'éolienne au-dessus de 150m de haut (cause aéroport). Quid des autres sociétés sur ce point ??

8400€ / MW /an reversés à 50/50 entre mairie et exploitants (ex éolienne 4MW : 16800€/an pour la mairie)

Consultations poussées auprès des exploitants pour favoriser l'implantation.

Lors de la création de la société de projet, la commune acquiert 20% de cette société pour une somme dérisoire (Offert par JPÉE). Lors de l'éclosion du projet, la mairie peut revendre à JPÉE ses parts au prix fort ou en laisser une partie pour rentrer au board de la société de projet. (Quelques % de l'actionariat)

La rente de 8400/MW/An vu plus tôt peut également être converti dans des actions de la société et ainsi posséder environs 15% de l'actionariat.

Bail de 44 ans

Questions régulièrement posées :

- Existence d'un document ou étude sur la valeur des maisons avant après, là où existe un parc éolien, sont-elles plus difficiles à vendre ?
- Un parc bloque t'il les éventuels investisseurs bâtisseurs.
- Du fait de l'aéroport et les problèmes techniques engendrés, de l'arbre abritant les chauves-souris, à combien de mètres maximums seraient installées les éoliennes de la maison la plus proche.

Demande : Actuellement prévu à 700m de la première habitation → 800m

- Quelles seraient les hauteurs maximums de ces éoliennes et de ce fait la puissance en MW.
- Il faut demander à ces sociétés un examen par la DGAC (aviation civile) des possibilités d'implantation des éoliennes et de leurs puissances.
- Voir l'impact sur le foncier d'un tel projet (valeur avant et après une réalisation)?
- A quel moment les études d'impacts sont effectuées et quel engagement de la commune en cas d'arrêt.
- Quel bénéfice (soit en baisse de tarif ou baisse de fiscalité foncière) chaque habitant peut attendre
- Niveau sonore des nouvelles éoliennes ?

Comparatif entre modèle d'Audrieu E82 et éventuel futur modèle V150 mode SO6 (source NEOEN)

Comparaison niveaux sonores à hauteur de nacelle entre E82 et V150			
Vitesse du vent [m/s]	E82 - mode 0 Niveau sonore [dBA]	V150 - PO Niveau sonore [dBA]	V150 - mode SO6 Niveau sonore [dBA]2
3,0	-	92,0	91,3
4,0	-	92,2	91,5
5,0	91,7	94,0	93,9
6,0	95	96,9	96,9
7,0	96,9	99,7	98,7
8,0	99,9	102,7	98,0
9,0	102,1	104,6	98,0
10,0	103,5	104,8	98,0
11,0	104	104,9	98,0
12,0	104	104,9	98,0
13,0	104	104,9	98,0
14,0	104	104,9	98,0
15,0	104	104,9	98,0
16,0	-	104,9	98,0
17,0	-	104,9	98,0
18,0	-	104,9	98,0
19,0	-	104,9	98,0
20,0	-	104,9	98,0